

N° 220

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1966-1967

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 18 avril 1967.

PROPOSITION DE LOI

ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

*tendant à proroger les pouvoirs de la* **Chambre des députés  
des Comores,**

TRANSMISE PAR

M. LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

---

(Renvoyée à la Commission des Lois constitutionnelles, de Législation, du Suffrage universel,  
du Règlement et d'Administration générale.)

---

---

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (3<sup>e</sup> législ.) : 28, 30 et in-8° 2.

L'Assemblée Nationale a adopté, en première lecture, la proposition de loi dont la teneur suit :

## PROPOSITION DE LOI

Article unique.

Les pouvoirs de la Chambre des députés des Comores élue pour cinq ans le 15 avril 1962 sont prorogés jusqu'au 20 août 1967.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 13 avril 1967.

Le Président,

*Signé* : Jacques CHABAN-DELMAS.